



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 juillet 2009

SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'ENSEMBLE
SOCIOCULTUREL NIORTAIS' - ANIMATIONS
PERISCOLAIRES

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
13 juillet 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL
NIORTAIS' - ANIMATIONS PERISCOLAIRES**

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Une convention cadre triennale entre la Ville de Niort et l'Ensemble Socioculturel Niortais a été signée le 16 décembre 2005 visant à garantir l'égal accès des enfants aux savoirs, à la culture, et aux sports dans toutes leurs dimensions sur 13 écoles niortaises.

Une étude d'évaluation a été engagée pour donner à la collectivité une meilleure lisibilité et fiabiliser les prévisions budgétaires de ce secteur. Selon les conclusions définitives de l'évaluation en cours, il conviendra de jeter les bases d'une nouvelle contractualisation à partir de septembre 2010.

Dans l'attente d'actualiser les objectifs et les nouvelles modalités de mise en œuvre des animations périscolaires, il convient de reconduire le dispositif actuel pour une année supplémentaire.

Il est donc nécessaire de :

- faire un avenant à la convention cadre 2006-2008, afin de la reconduire jusqu'au 31 août 2010 ;
- prévoir une convention d'acompte dans l'attente de cette nouvelle convention.

Il vous est proposé d'attribuer un acompte de 86 800 € à l'ESN qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2009-2010.

Imputation budgétaire : 65 4220 6574

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention cadre ;
- approuver la convention d'acompte entre la Ville de Niort et l'association Ensemble Socioculturel Niortais ;
- autoriser Madame le Maire ou le Conseiller Municipal Spécial Délégué à les signer et à verser à l'association l'acompte de 86 800 € sur la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année scolaire 2009-2010, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD